

Lettre de citoyens israéliens en soutien à la procédure devant la Cour internationale de justice accusant Israël de génocide mardi 9 janvier 2024

vendredi 12 janvier 2024, par [663 citoyens israéliens](#) (Date de rédaction antérieure : 9 janvier 2024).

Voici la lettre envoyée officiellement au greffier de la Cour internationale de justice de La Haye, avec une copie conforme à l'ambassade d'Afrique du Sud en Israël.

La lettre est signée par 663 citoyens israéliens.

Au greffier de la Cour internationale de justice

Palais de la Paix

Carnegieplein 2

2517 KJ La Haye

Pays-Bas

CC : Ambassade d'Afrique du Sud en Israël

Mardi 9 janvier, 12h00

Concernant l'affaire 192 - Procédure engagée par l'Afrique du Sud contre l'Etat d'Israël le 29 décembre 2023

Nous, citoyens israéliens, ayant l'obligation de prévenir le génocide, vous écrivons pour exprimer notre soutien à la procédure engagée par l'Afrique du Sud devant la CIJ, selon laquelle la conduite d'Israël à Gaza viole les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide. Les éléments qui ressortent de la requête de l'Afrique du Sud sont horribles et crédibles. Israël prend des mesures systématiques pour éliminer la population de Gaza, l'affamer, la maltraiter et la déplacer. Il met en œuvre une politique qui impose délibérément des conditions de vie calculées pour entraîner leur destruction physique en tant que groupe. Il tue systématiquement des pans entiers de la population, des universitaires de premier plan, des écrivains, des médecins, du personnel médical, des journalistes et des citoyens ordinaires.

Nous nous associons à la double préoccupation exprimée dans la procédure, à savoir qu'Israël viole ses obligations en commettant un génocide contre les Palestiniens de Gaza et en ne prévenant pas le génocide, notamment en ne tenant pas les hauts fonctionnaires israéliens et d'autres personnes pour responsables de leur incitation directe et publique au génocide. Nous nous joignons également aux requérants qui demandent une série de « mesures provisoires », nécessaires pour se protéger contre un préjudice supplémentaire, grave et irréparable au titre de la Convention sur le génocide, qu'Israël continue de violer en toute impunité. Entre autres, nous nous joignons à la demande urgente des requérants d'ordonner à Israël « de cesser d'infliger délibérément des conditions de vie calculées pour entraîner leur destruction physique en tant que groupe, de prévenir et de punir l'incitation directe et publique au génocide, et d'abroger les politiques et pratiques connexes, y compris en ce qui concerne la restriction de l'aide et l'émission de directives d'évacuation ».

P.-S.

- Posté par Anat Matar sur Facebook :

<https://www.facebook.com/anat.matar/posts/pfbid02Uebfh5PfCoTTTGLYRmE5dhHyp8sbJSawbNG4aXB38Uh1ncry1NLrsP4NohgMazhjI>

Les noms des signataires sont bien sûr inclus dans la lettre formellement envoyée au greffier de la Cour internationale de justice. Mais comme l'atmosphère en Israël est actuellement très toxique, ils n'ont pas été publiés ici.

- Traduction DeepL et Pierre Rousset.